

27 jan 2010 -16:35

Appartient à Conseil des ministres du 27 janvier 2010

Grippe AH1N1

Avenant à la Convention concernant la fourniture de vaccins pandémiques contre la grippe

Avenant à la Convention concernant la fourniture de vaccins pandémiques contre la grippe

Le Conseil des ministres a autorisé la ministre de la Santé publique Laurette Onkelinx à approuver l'avenant à la Convention concernant la fourniture de vaccins pandémiques contre la grippe.

Etant donné l'évolution de la pandémie de grippe AH1N1, le Conseil des ministres a décidé de réduire le volume de la commande initiale de vaccins. Des négociations en ce sens ont été entreprises avec la firme GSK. Le projet d'avenant qui en résulte prévoit que la Belgique achèterait finalement 8,568 millions de doses de vaccins plutôt que les 12,6 millions prévues, soit une réduction de 32 % du volume. Le coût total serait donc diminué de 33,308 millions d'euros.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>